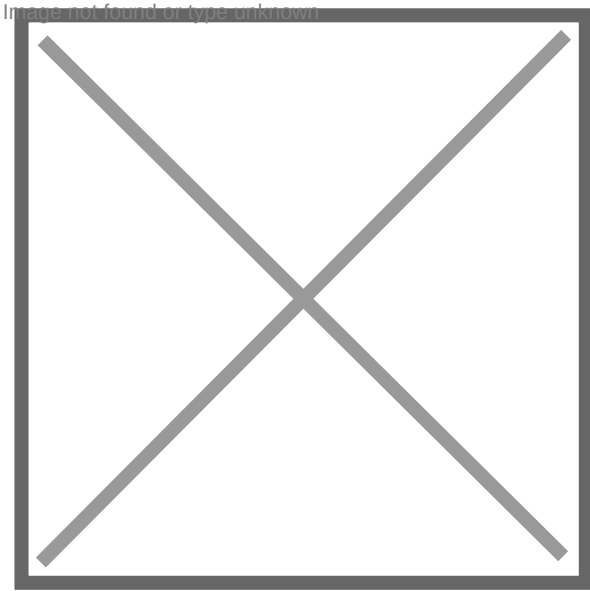




## Prime de fin d'année sans charge ????

Par **amazonus**, le **05/12/2011** à **18:09**

Bonjour,

Nous sommes les deux seuls salariés d'une s a s, (les deux associés aussi) je souhaiterais savoir, si nous avons le droit à la prime exonérée de qq charges votée par mr sarkozy, et doit-on prendre des dividendes sur la société pour bénéficier de cette prime ?

sinon dans le cas d'une prime par exemple de mille euros par individu à combien s'élèveraient les charges à payer grosso modo (notre corps de métier est le bâtiment: vitrerie miroiterie "métier à risque pour urssaf", si ça peut aider à chiffrer)?

merci alex